

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 87. Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000 »	»	
Art. 88. Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse	28,000 »	»	
Art. 89. Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.	3,000 »	»	
(Les crédits portés aux art. 2, 55, 59, 64, 71, 76, 79 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			70,315,337 »
CHAPITRE V.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
Art. 90. Frais de route et de séjour	1,000 »	»	
Art. 91. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000 »	»	
SECTION 2. — <i>Commission des Annales des travaux publics.</i>			
Art. 92. Frais de route et de séjour	100 »	»	
Art. 93. Publication du recueil, frais de bureau, etc.	4,900 »	»	
			7,000 »
CHAPITRE VI.			
Art. 94. Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.	»	74,000 »	74,000 »
CHAPITRE VII.			
Art. 95. Pensions : premier terme	19,000 »	»	19,000 »
CHAPITRE VIII.			
Art. 96. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	25,500 »	»	25,500 »
CHAPITRE IX.			
Art. 97. Dépenses imprévues non libellées au budget.	18,000 »	»	18,000 »
Total du budget. fr.	79,350,053 »	3,088,500 »	82,438,553 »

149. — 8 JUIN 1875. — LOI qui approuve des contrats portant échange ou aliénation de biens domaniaux (1). (Monit. 11 juin 1875.)

(1) Session de 1874-1875.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 27 avril 1875, p. 182. — Rapport. — Séance du 26 mai, p. 203. *Annales parlementaires.* — Discussion et adop-

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Sont approuvés :

1° Le contrat notarié du 5 septembre

tion. Séance du 1^{er} juin 1875, p. 953.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 2 juin 1875, p. 19.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 juin 1875, p. 186.

1874, portant échange d'un terrain domanial, rue du Progrès, à Schaerbeek, disponible par suite de suppression d'une voie de raccordement du chemin de fer ;

2° La convention du 5 décembre 1874, portant vente par l'Etat, au profit de la ville de Menin, des blocs de casernes n° 1 et 2 avec le terrain qui en dépend, et d'une partie du chemin de ronde de l'ancienne forteresse ;

3° La convention conclue le 12 mai 1875 entre le ministre des finances et l'administration communale de la ville de Bruxelles pour l'établissement d'une galerie souterraine dans le sous-sol de la forêt de Soignes.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU, et par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

(1) Session de 1874-1875.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 18 décembre 1874, p. 76-77. — Rapport. Séance du 3 février 1875, p. 112-113.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 13 avril 1875, p. 618-626 ; 14 avril, p. 627-638, et 15 avril, p. 639-653. — Proposition de loi de MM. Sabatier et Simonis. Séance du 20 avril, p. 665. — Suite de la discussion. Séances des 20 avril, p. 673-679, et 21 avril, p. 681-690. — Rapport sur la proposition de loi de MM. Sabatier et Simonis. Séance du 22 avril, p. 698-699. — Suite de la discussion et adoption du projet de loi du gouvernement. Séance du 23 avril, p. 701-706.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 24 mai 1875, p. 20.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance des 25 mai 1875, p. 107-114, et 26 mai, p. 115-118. — Adoption. Séance du 26 mai, p. 118.

Rapport fait, au nom de la section centrale, par
M. WOESTE.

Messieurs,

L'utilité des chambres de commerce et des fabriques est mise depuis longtemps en question, et leur organisation a fixé à maintes reprises l'attention des pouvoirs publics. Le 6 décembre 1870, lors de la discussion du budget des affaires étrangères, plusieurs membres de la chambre ont engagé le gouvernement à réformer cette institution, et l'honorable M. Frère-Orban lui a recommandé l'examen du point de savoir si la meilleure solution ne serait pas la suppression des chambres de commerce. A la suite de ce débat, par arrêté ministériel du 25 janvier 1871, une commission a été nommée à l'effet de rechercher s'il y avait lieu de maintenir ou de supprimer les chambres de com-

150. — 11 JUIN 1875. — Arrêté royal qui approuve, aux termes de l'art. 5 des statuts et sans préjudice des droits des intéressés, la dissolution de la Société anonyme métallurgique d'Andenne, décidée par l'assemblée générale des actionnaires et constatée par acte passé devant le notaire Lapierre, à Andenne, le 4 mai 1875. (Monit. du 16 juin 1875.)

151. — 11 JUIN 1875. — LOI portant suppression des chambres de commerce et des fabriques (1). (Monit. du 19 juin 1875.)

Léopold II, e tc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les chambres de commerce et des fabriques instituées par le gouvernement sont supprimées.

Art. 2. La loi du 16 mars 1841, modi-

merce, et, dans le premier cas, à quel mode de nomination il conviendrait de s'arrêter. La commission a terminé ses travaux au mois de mars 1872, et c'est après en avoir étudié les délibérations et les conclusions, que le gouvernement s'est résolu à présenter un projet de loi supprimant l'institution.

Examen en sections.

- 1^{re} section : 1 membre adopte ; 1 autre rejette ;
- 2^e — 1 membre rejette ; 2 s'abstiennent ;
- 3^e — 6 voix contre 1 adoptent ;
- 4^e — 2 membres adoptent ;
- 5^e — Le projet est adopté à l'unanimité des 5 membres présents ;
- 6^e — Les 5 membres présents adoptent.

Dans cette section, un membre a émis le vœu de voir les rapports annuels des chambres de commerce remplacés par des documents analogues, également annuels.

Examen en section centrale.

Deux membres, en repoussant le projet de loi, ont émis l'avis que les chambres de commerce ont rendu des services sérieux ; que c'est grâce à leur initiative que les principales réformes industrielles et commerciales ont été mises en pratique ; qu'il n'existe aucun motif de les supprimer ; que les chambres de commerce ou associations libres dont l'adoption de la loi entraînerait l'établissement, seraient moins utiles et ne tarderaient pas à dégénérer, au détriment des intéressés, en clubs politiques.

La majorité de la section centrale a répondu qu'en admettant même que les chambres de commerce n'aient pas été, dans le passé, sans utilité, elles le sont aujourd'hui ; que, n'étant pas nommées par les commerçants et les industriels, elles ne représentent ni le commerce ni l'industrie ; que leurs décisions ne reflètent guère que l'opinion de leurs membres ; qu'elles constituent des corps